



DECISION

du 12 septembre 2022

Département des
**Alpes-de-Haute-
Provence**-
Arrondissement de
Forcalquier-
Canton de
Valensole-
Commune de
Gréoux-les-Bains**OBJET :** Aliénation de gré à gré de biens mobiliers concernant le logement situé au 2^{ème} étage du n°8 Rue des écoles

Le Maire de la commune de Gréoux-les-Bains,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23 ;**Vu** la délibération n°2020-038 du 23 mai 2020, par laquelle le conseil municipal a délégué, sans aucune réserve, à son Maire pour la durée de son mandat une partie de ses attributions en le chargeant de prendre toutes dispositions qui s'imposent à l'égard des matières énumérées au 10° de l'article L.2122-22 susvisé ;**Vu** le courriel de Monsieur Jean-Frédéric GONTHIER, en date du 29 août 2022, indiquant une fin de bail de location du logement de la rue des écoles – 2^{ème} étage à compter du 30 septembre 2022,**Vu** le courriel de Monsieur Jean-Frédéric GONTHIER souhaitant faire l'acquisition du mobilier du logement qu'il occupe au n°8 rue des écoles – 2^{ème} étage,**Vu** la facture de la société CONFORAMA, en date du 2 février 2013, d'un montant de 5 271,84 € HT, relative au mobilier destiné au logement de la rue des écoles – 2^{ème} étage,**Considérant** que le mobilier acheté en 2013 est devenu vétuste ou obsolète,**Considérant** l'opportunité de céder ce mobilier au montant d'un euro non recouvrable à Monsieur Jean-Frédéric GONTHIER,**DECIDE****Article 1^{er} :** De céder les biens mobiliers du logement situé au 2^{ème} étage du n°8 Rue des Écoles à Monsieur Jean-Frédéric GONTHIER, locataire de l'appartement depuis le 1^{er} juin 2013,**Article 2 :** La cession des biens mobiliers est effectuée à la somme d'un euro non recouvrable,**Article 3 :** Les écritures comptables seront effectuées pour sortir les biens de l'actif de la commune,**Article 4 :** La présente décision sera transmise à Monsieur le Préfet des Alpes-de-Haute-Provence, au titre du contrôle de légalité, et publiée au registre des délibérations et décisions municipales.Fait à Gréoux-les-Bains,
Le 12 septembre 2022

Le Maire,

Paul AUDAN